



**Écocitoyens du Bassin d'Arcachon**  
43 boulevard de la Plage - 33510 Andernos-les-Bains  
07 69 40 57 40  
ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com  
www.ecocitoyensdubassinarcachon.org

**Courrier** : 23 avenue Centrale - 33510 Andernos-les-Bains

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016-17**

### **Rapport d'activités**

**-----**

#### **1 - S'INFORMER, ÉCHANGER**

##### **Nous avons été sollicités**

- par le Collectif anti-Linky
- par la CEPPBA (collectif de commerçants) demandant notre soutien dans sa procédure contre le permis d'extension du centre Leclerc à Arès.
- par Didier Canteloup, ingénieur des techniques forestières, sur la gestion des forêts communales du massif landais, concernant la gestion de la forêt communale d'Andernos.
- par les gardes du Banc d'Arguin qui souhaitent nous alerter sur les dégâts environnementaux provoqués par l'ostréiculture ; visite sur place pour constatation.
- par le collectif Cassy (« Non au Splashworld ») devenu association Cassy Village Nature.
- par l'association des riverains du Golf de Mouchon, majoritairement opposée au projet de Splashword.
- par des professeurs du collège André Lahaye d'Andernos pour une intervention en classes de 4ème.
- par des riverains du bois du Renet (Cassy) concernant la construction d'un parking en espace protégé.
- par un collectif de riverains d'un programme immobilier au Mauret en lieu et place de l'ancienne station service ÉLAN à Andernos.

##### **Nous avons recherché des informations**

- Lecture et analyse des projets de PLU.
- Arrêtés préfectoraux concernant les ICPE et l'environnement en général.
- Lecture et analyse de comptes rendus, publications, articles, communiqués de presse, études scientifiques, concernant l'environnement du Bassin d'Arcachon et d'ordre général.
- Lecture et analyse de la législation concernant l'urbanisme, loi Alur, loi Littoral, Transition énergétique.
- Surveillance des projets et permis de construire accordés par les communes, vérification de la légalité. Surveillance des publications de la Préfecture 33, Conseil Départemental, DREAL, région Nouvelle-Aquitaine, Ministères.

- Lecture et analyse des documents soumis à consultation ou à enquête publique, recherche d'informations plus larges.
- Suivi des débats parlementaires sur la Loi pour la reconquête de la biodiversité et la création de l'Agence française de la Biodiversité.
- Suivi du projet de Charte de la participation du public concernant les décisions environnementales.

### **Nous avons assisté, participé**

- à toutes les réunions de la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon) plus à l'assemblée générale ordinaire.
- à une réunion d'information et de concertation pour l'élaboration du PLU de Lège Cap-Ferret.
- à plusieurs réunions du Sybarval (SCOT) et de la COBAN (communauté de communes Nord Bassin).
- à plusieurs réunions de préparation du forum des associations d'Andernos.
- à une réunion d'information à la mairie du Teich sur le projet Huttopia III.
- à la réunion de présentation des réseaux REPAR et REMPLAR (SIBA) à Biganos.
- à la réunion annuelle du Comité consultatif du site St-Brice les Quinconces le Coulin, à la mairie d'Andernos avec le Conservatoire du Littoral et les communes d'Andernos et Arès.
- à plusieurs réunions du comité de pilotage aéroport avec la municipalité d'Andernos en vue de l'élaboration d'une « charte environnementale » et réunions avec les riverains concernés
- à une visite des travaux forestiers réalisés dans la forêt communale d'Andernos dans le cadre du nouveau plan de gestion.
- aux assemblées générales des associations Taussat Info, Sauvegarde des Quinconces, Bététy Environnement.
- au colloque « Ethique et Biodiversité » les 9 et 10 décembre à la Sorbonne. (MH Ricquier).
- .... charte de la participation ... (J Vieira).
- à l'organisation de la sortie dans le Delta de l'Eyre site Ramsar dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides 2017 (avec la CEBA et la Sepanso).
- aux réunions du pôle juridique/droit de l'environnement de la Sepanso (P Vuilleumier et J Vieira).
- à la réunion de la commission Gouvernance PNM.
- à 4 réunions du Conseil de gestion jusqu'à finalisation du plan de gestion (MH Ricquier, suppléante pour la CEBA).
- aux réunions du Conseil de Développement Pays Barval (MH Ricquier).
- aux premières réunions du groupe de travail de la CEBA sur le projet de route de contournement Est du Bassin.
- à la réunion d'information sur la gestion des risques de submersion marine du Bassin d'Arcachon et le projet de PPRSM.
- à la concertation et à l'enquête publique sur le projet de PLU de Lanton.
- à la concertation et à l'enquête publique sur le PLU d'Andernos

## **2 - SENSIBILISER, INFORMER, DÉBATTRE**

### **Communication/Internet**

- Gestion du site internet de l'association <http://www.EcocitoyensduBassinArcachon.org>
- Envoi d'une newsletter toutes les fins de mois (148 abonnés) avec des nouvelles des dossiers du Bassin d'Arcachon mais aussi d'ordre général et concernant le droit de l'environnement.
- Gestion du courrier postal et des courriels, des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+ et Instagram)

- Gestion du groupe ouvert « Écocitoyens du Bassin d'Arcachon » sur Facebook (482 membres) qui traite de questions environnementales générales ou juridiques et met en valeur les actions de l'association. <https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/>
- Pétition sur la plateforme Change.org en faveur du décret ministériel Banc d'Arguin (1890 signataires).

### **Animations, actions de terrain**

- Intervention dans 2 classes du collège André Lahaye d'Andernos sur les écosystèmes du Bassin d'Arcachon (W Marquet et J Giraudel).
- Participation à la journée Nature propre d'Andernos.
- Participation aux actions Cours d'eau propres : ruisseaux de Comte, Bétey (Andernos), Massurat (Andernos/Lanton) et Ponteils (Audenge).

### **Conférences publiques, projections**

- Conférence débat avec Romain Sordello, écologue chef de projet Trame verte et bleue au Muséum national d'histoire naturelle : « Pollution lumineuse et biodiversité », dans le cadre du Jour de la Nuit 2016.
- Projection du film « L'intérêt général et moi » avec la Sepanso.
- Conférence débat avec Patrick du Fau de la Lamothe, président de l'association Arc'Eau : « Comment les villes du Nord Bassin gèrent-elles notre eau ? »

### **Réunions mensuelles publiques**

Informations sur le suivi de nos dossiers, l'urbanisme, les lois de l'environnement, le Parc Naturel Marin du BA, les PLUs, les dragages portuaires, le suivi des herbiers de zostères et la qualité des eaux du Bassin, etc... tous les sujets demandés par nos adhérents, projection de films, de diaporamas.

## **3 - ACTIONS**

### **Conseils d'administration**

Au nombre de six : les 1er octobre 2016, 14 janvier, 25 février, 8 avril, 20 mai et 1er juillet 2017.

### **Signalements, dépôts de plainte**

- Signalement de non respect de la réglementation par des pilotes et dépôt de plainte contre X à la gendarmerie à destination de la DGAC.
- Signalements de dépôts sauvages d'ordures auprès des maires d'Arès, d'Andernos et de Lanton et de Lège Cap Ferret.
- Recours gracieux auprès de la mairie de Lanton contre la délibération du Conseil municipal autorisant la vente de 12 hectares dans la zone de Mouchon à l'opérateur du Splashword.
- Recours gracieux auprès du Préfet contre le débroussaillage autorisé pour l'étude environnementale du futur tracé de la voie rétro-littorale.
- Rencontre avec le maire d'Andernos et l'adjoint environnement pour évoquer plusieurs sujets sensibles et d'actualité.
- Lettre au maire d'Andernos pour dénoncer l'installation d'une caméra de surveillance sans autorisation à proximité de la mare aux tritons (Communal, Andernos).

- Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République contre l'aménagement d'un parking dans le bois du Renet classé en espace naturel sensible du Département.
- Lettres au Ministre, au Préfet et au Sous-préfet pour défendre le décret ministériel sur le Banc d'Arguin.
- Lettre à la nouvelle députée Sophie Panonacle sur sa prise de position concernant le décret ministériel du Banc d'Arguin (avec 4 autres associations).

### **Enquêtes publiques**

- Projet de PLU de la commune d'Andernos
- Projet de PLU de Lanton.

### **Actions devant le tribunal administratif**

- Contre les projets de construction au sud de la voie directe à Gujan-Mestras dans le secteur du golf (avec quatre autres associations) : le TA nous donne raison, la commune fait appel, jugement favorable.
- Contre l'arrêté préfectoral autorisant Dalkia à mélanger des cendres volantes contenant des dioxines et des furannes aux cendres sous foyer et l'épandage de ce mélange sur des terres agricoles près du Bassin (avec la CEBA) : la procédure est en appel (sans EBA).
- Contre la mise en compatibilité du projet Huttopia avec le PLU d'une forêt privée du Teich

### **Fonctionnement de l'association**

- Nous avons travaillé sur des modifications à apporter à nos statuts afin de tenir compte de certaines évolutions de la législation, ainsi qu'à notre règlement intérieur. Les statuts modifiés sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire précédant notre assemblée générale statutaire.
- Nous préparons actuellement un nouveau dossier de demande d'agrément départemental au titre des associations de protection de l'environnement.

## **4 - SUIVI DE NOS DOSSIERS**

### **1 - Projet de navette amphibie**

Le Maire d'Andernos a accueilli à bras ouverts le projet pour « oublier la marée » grâce à une navette amphibie (« Passe-marée ») permettant de transborder les passagers entre les bateaux de l'UBA et le port ostréicole. Encore mieux : la navette amphibie permettrait de faire des sauts de puce entre le port ostréicole, la jetée et le port du Bétey.

C'était sans compter sur notre vigilance pour faire avorter ce projet destructeur d'un estran déjà fort malade.

L'opérateur semble avec renoncé face aux problèmes techniques d'une part et aux difficultés d'obtenir les autorisations nécessaires d'autre part.

### **2 - Projet de voie rétro-littorale - ou route de contournement Est**

Le Conseil départemental de la Gironde vient de lancer les premières études opérationnelles pour la création d'une infrastructure routière envisagée depuis 40 ans. Le projet ayant été pris dans le

SCoT comme argent comptant, le tracé de cette route a été prise pour délimiter l'enveloppe capable d'urbanisation des communes du Nord Bassin.

Le CA a aussitôt constitué un groupe de travail spécifique pour étudier la faisabilité de projets alternatifs : transports collectifs en site propre.

J Caïssa a travaillé sur un circuit par bus électrique présentant de nombreux avantages.

Nous espérons que nos réflexions enrichiront les travaux du GT de la CEBA.

Une délégation de la CEBA devrait rencontrer prochainement le président du CD33 et son adjoint référent en matière d'infrastructures routières.

Notre recours gracieux contre l'arrêté préfectoral autorisant de pénétrer dans les propriétés à fin d'inventaire naturaliste et de procéder au débroussaillage et à l'abattage des arbres a été pris en compte par le Conseil Départemental qui a demandé à la Préfecture de modifier l'arrêté. D'autre part, le projet ne s'appelle plus « Voie Rétro-Littorale » mais « **Projet de Déplacements Durables Nord-Bassin** »

### **3 - Banc d'Arguin**

État des lieux

Une visite hivernale du site en compagnie des gardes de la RNN nous a permis de constater les dégâts provoqués par une activité professionnelle. Aujourd'hui, le sable, constituant initial exclusif du banc, recouvre par endroit une épaisse couche de vase. À cette perte de qualité du site s'ajoute la quantité impressionnante de déchets divers et variés non biodégradables.

Un décret à haut risque

La publication, le 10 mai, dernier du décret ministériel « portant extension et modification de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin » provoque des affrontements d'une virulence inédite.

Pour notre part, nous estimons que le décret ne va pas assez loin en terme de protection, cependant nous avons décidé de le défendre (courriers au Ministre, au Préfet et au sous-préfet, pétition qui a recueilli près de 2000 signatures, courrier à notre nouvelle députée, laquelle avait exprimé par voie de presse son soutien à l'idée d'un moratoire.

Nous pensons que le classement du site depuis 1986 en réserve naturelle nationale pourrait justifier un décret beaucoup plus restrictif.

Consulter le décret ici : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=B11E8FC93347A5AC2C58B783183E15E1.tpdila22v\\_2?idArticle=LEGIARTI000034737037&cidTexte=JORFTEXT000034674770&dateTexte=20170728&categorieLien=id&oldAction=](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=B11E8FC93347A5AC2C58B783183E15E1.tpdila22v_2?idArticle=LEGIARTI000034737037&cidTexte=JORFTEXT000034674770&dateTexte=20170728&categorieLien=id&oldAction=)

### **4 - Parc Naturel Marin et dégradation du littoral**

Observations sur le plan de gestion arrêté le 19 mai 2017

Il convient tout d'abord de féliciter le Conseil de gestion et l'équipe du PNM pour l'ampleur du travail fourni, aussi les observations qui suivront ne doivent pas être considérées comme des critiques, mais bien comme des sujets importants, selon nous, méritant un développement particulier.

Pour notre association de défense de l'environnement, le phénomène crucial observé, est la rétroaction positive entraînée par **la disparition des zostères**.

Quelques points essentiels :

- Vu la rapidité du phénomène, les premiers constats alarmants datent de 2005, les causes ne peuvent être qu'anthropiques : le changement climatique est un accélérateur mais pas la cause.
- La notion de « tri sédimentaire » pourtant essentielle n'est pas priorisée, pourtant ce phénomène de grand ampleur transforme les riches vaseuses originelles en deux espaces distincts ; d'une part des hauts d'estran constitués de sables stériles et d'autre part des espaces de vases fluides sans aucune tenue mécanique, aucun des deux n'est propice à la recolonisation des herbiers de zostères.
- Les études d'Ifrermer démontrent deux actions universelles sur terre et en mer : En présence d'une couverture végétale il y a « accrétion » ; en l'absence de couverture végétale il y a « érosion », et ceci depuis des millénaires. Nous pouvons en conclure que l'estran du Bassin interne n'est pas en érosion mais en nivellement par les dépôts de matières en suspension dans les parties basses : chenaux, esteyes, ports. Ce phénomène est accéléré par l'effet bioturbateur d'organismes tels que les arénicoles, capables de recycler 25 kg de sédiments/an, les productions de fèces et pseudo-fèces par les filtreurs, les ralentisseurs de courants comme les friches ostréicoles, les spartines anglica, les algues vertes. Si à tous ces phénomènes provoqués par le déséquilibre de l'écosystème, on ajoute les travaux maritimes, on voit que la turbidité, même non polluée, reste un facteur prépondérant, non pas de l'hydrosédimentation, mais bien de la biosédimentation. Sur ce sujet, le rétablissement de l'hydraulique devrait s'appuyer plus sur la dissymétrie de la marée amplifiée par des ouvrages appropriés accélérant l'effet de chasse et non sur des dragages aussi destructeurs qu'éphémères, ou sur l'action des arrivées d'eau douce qui ne représentent que 0,4% de la masse liquide.
- La qualité de l'eau, et principalement sa pollution par les pesticides, est évidemment le sujet le plus préoccupant par son ampleur et l'énorme surface du Bassin Versant. La tolérance envers les pesticides est toujours estimée en fonction de seuils tels que les PNEC de chaque molécule, mais sur le Bassin c'est l'effet cocktail de l'ensemble des molécules et de leurs métabolites présents qui doivent être identifiés et surtout combattus. A titre d'exemple ; dans une lagune semi fermée, avec un temps de renouvellement d'eau atteignant une vingtaine de jours, les antifouling pourraient être rapidement proscrits si des moyens type « grill de carénage » étaient réalisés.

Nous pourrions faire des constats semblables sur la dramatique diminution de l'avifaune, et sur bien d'autres sujets, ces dernières années.

**En conclusion** : Pour notre association dont les observations et la connaissance de l'estran remonte à la fin des années quarante, les deux notions importantes insuffisamment évoquées sont la très récente et rapide dégradation du biotope, et par voie de conséquence de l'ensemble de l'écosystème, et l'urgence de l'action.

## **5 Les PLUs de l'après-SCOT annulé: Andernos, Arès, Lanton, Lège Cap Ferret**

Bien que le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon, ait été annulé, les communes continuent à bâtir leur PLU en fonction du SCOT, c'est illégal.

En l'absence de SCOT, pour toute ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle, agricole ou forestière, elles doivent demander une autorisation à la CDPENAF, Commission Départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ce qu'elles font, mais force est de constater qu'elles oublient de suivre les réserves, observations et/ou recommandations de cette commission.

C'est le cas du **PLU approuvé d'Andernos** où nous avons retrouvé sans correction les mêmes zonages et règlements qu'avant le passage en Commission. Nous avons donc fait un courrier au Préfet afin qu'il vérifie la légalité de la zone UEi du Casino, signalé l'absence des alignements

*d'arbres (qui doivent être maintenus), l'oubli maintes fois signalé de la plage boisée au nord du port du Bétey, et l'illégalité de la piste enherbée de l'aérodrome qui est une zone naturelle mais classée en UEa, c'est à dire urbanisable.*

*Nous attendons que la municipalité nous communique le résultat de l'étude environnementale de la zone du Communal, mais nous nous heurtons à un refus.*

### **PLU de Lanton:**

*Nous avons retrouvé un projet de zone de loisirs (parc aquatique) sur la zone des Landes de Mouchon, zone bien connue des Ecocitoyens puisque le tribunal administratif avait annulé l'urbanisation de cette zone en 2012. Le maintien de cette zone à l'urbanisation, faisant fi de la décision du tribunal vient fragiliser grandement ce PLU, dont nous attendons le rapport de l'Enquête Publique. La Commission CDPENAF n'autorise pas l'ouverture à l'urbanisation mais la municipalité s'assoit elle aussi sur cette décision.*

*Devrons-nous revenir vers le tribunal pour faire respecter la légalité?*

**PLU d'Arès:** *Il est approuvé et opposable à tout projet.*

**PLU de Lège CF:** *le premier bureau d'études ayant fait défection, il a fallu choisir un nouveau bureau d'études pour élaborer ce PLU. Il est à la concertation. Affaire à suivre.*

**MECDU du Teich, projet Huttopia:** *requête au Tribunal Administratif en cours*

## **6 Dossier Aérodrome**

*Une charte environnementale a été élaborée séparément entre la DSAC Sud-ouest (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile) la mairie (propriétaire de l'aérodrome) l'ACA (club gérant de l'aérodrome) et les différents intervenants puis nous a été présentée. Ecocitoyens et les riverains de l'aérodrome, nous refusons de signer cette charte car elle ne comprend aucune restriction bien au contraire par rapport à tout ce qui avait été obtenu par le passé. La DSAC reprend des réunions bilatérales afin de voir ce quoi peut être modifié dans cette charte.*

*D'autre part, nous sommes inquiets du maintien de la piste enherbée de l'aérodrome en zone UE du zonage du PLU. Nous avons écrit au Préfet pour le signaler et faire valoir le fait que cette piste pourrait être goudronnée et les nuisances se multiplier.*

**-----**